



Résolution 16 (1952)¹

Réponse au titre A du rapport de l'Organisation du Traité de Bruxelles

Assemblée parlementaire

L'Assemblée a pris connaissance avec un vif intérêt du titre A du premier rapport d'activité qui lui a été présenté par l'Organisation du Traité de Bruxelles.

Elle se félicite des importants travaux réalisés dans le cadre de cette Organisation et ne manquera pas de suivre attentivement les résultats découlant de la collaboration et coordination instituées entre les pays membres de l'Organisation du Traité de Bruxelles.

A cet effet, l'Assemblée étudiera toujours avec la plus grande attention et dans un esprit de collaboration les rapports qui lui seront communiqués.

1. Cette Résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa vingt-deuxième séance, le 26 septembre 1952 (voir [Doc. 74](#) Rapport de la commission des Questions sociales).

